

**Les membres de la Caisse Desjardins de la Culture voteront pour leurs ristournes  
à compter du 27 août 2020**

**Montréal, le 3 août 2020** – En mars dernier, afin de respecter les mesures de distanciation sociale visant à limiter la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins annonçait le report des assemblées générales des caisses, qui se tiennent habituellement au mois d’avril. Cette décision entraînait par conséquent le report du versement de la ristourne, pour laquelle un vote des membres est nécessaire.

Au cours des dernières semaines, les travaux se sont poursuivis et Desjardins a choisi de tenir des assemblées générales extraordinaires (AGE) virtuelles, qui permettront par la suite aux membres de voter pour le versement de leur ristourne.

C’est ainsi que la Caisse Desjardins de la Culture tiendra son assemblée générale extraordinaire en mode virtuel le mercredi 26 août à 20h. Le seul sujet à l’ordre du jour de l’assemblée sera le projet de partage des excédents, qui permettra le versement de la ristourne plus tard cet automne. Si les membres acceptent le projet de partage des excédents, une somme de 687 000\$ leur sera versée en ristournes individuelles et collectives. Les coordonnées pour participer à l’assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Caisse à l’adresse [caissedelaculture.com](http://caissedelaculture.com).

La période de vote, d’une durée de sept jours, s’ouvrira dès le lendemain de l’assemblée. Les membres de la Caisse pourront alors voter par AccèsD Internet ou par téléphone. Il n’est pas nécessaire d’assister à l’assemblée virtuellement pour pouvoir voter.

« La situation de la COVID-19 nous amène à innover pour nous assurer que les membres peuvent recevoir leurs ristournes cette année. Ce sera une première de tenir une assemblée virtuelle suivie d’une période de vote. Je remercie d’avance les membres de la Caisse de leur compréhension face à cette situation exceptionnelle et de leur confiance », a déclaré Geneviève Côté, présidente de la Caisse Desjardins de la Culture.

**À propos de la Caisse Desjardins de la Culture**

Alliée des artistes, moteur de l’économie culturelle et tremplin pour les organismes et les entrepreneurs, la Caisse Desjardins de la Culture est une coopérative financière solidement ancrée dans son milieu. Depuis 25 ans, elle accompagne les artistes, artisans et travailleurs autonomes dans la réalisation de leurs projets personnels et professionnels, offre aux entreprises et organismes culturels des services financiers adaptés à leur réalité et participe au développement socioéconomique du milieu culturel en soutenant des démarches et des projets structurants.

- 30 -

**Renseignements (à l’intention des journalistes uniquement) :**

Stéphanie Perron  
Chargée des communications  
Caisse Desjardins de la Culture  
514 285-8873 poste 7009250  
[stephanie.u.perron@desjardins.com](mailto:stephanie.u.perron@desjardins.com)